



Assemblée des délégués

Mardi 22 mars 2005, 17h30, BFSH2, salle 2120

Procès-verbal

Liste des présences et des personnes excusées

Délégués

AEDL

1. Arun Bolkensteyn
2. Alexandre Dyens

AEGE

1. Zigliani Julien
2. Rudaz Benjamin
3. Biéler Benoît

CHEC

1. Cecile Sambron
2. Samuel Bendahan
3. Désiré N'zi
4. Alexandre Amichia
5. Cécile Sambron

AEL

1. Stephan Holenstein
2. Benoît Gaillard
3. Jérôme Jacquin
4. Salima Moyard
5. Joël Burri

6. Christine Ritter
7. Julien Eggenberger

AEML

1. Stéphanie Pache
2. Virgilio Lehman

AESSP

1. Ophélie Gilleron
2. Marc Wütrich
3. Dylan Karlen
4. Thomas Tuescher

AETSR

1. Jérémie Ecoffey
2. Dimitri Andronicos

LAB

Absent non excusé.

Bureau

Fanny Gétaz
Simon Lob

Guillaume Henchoz
Sacha Roulin

Secrétaire générale

Sandrine Cornut

Secrétaire administratif

Frédéric Tétaz (PV)

InvitéEs

PsyCh

Catalioto Carmen
Gebel Sophia
Carlos Iglesias

Troupe de Théâtre La Giffle

Absents

L'auditoire

Simon Koch
Philippe Roten

1. Formalités

1.1. Désignation des scrutateurs et scrutatrices

- ❖ Benoît Gaillard et Ophélie Gilléron.

1.2. Adoption de l'ordre du jour

Samuel demande que le point 7 (annexe RFI) soit déplacé au point 4 pour qu'il puisse être présent. Il abandonne sa proposition après coup pour se rallier à la proposition de Jérôme..

Dimitri demande d'avancer le point 6 au point 4.

Stéphanie et Benoît Biéler demandent qu'on respecte l'ordre du jour. Samuel dit qu'il faut traiter le point lors de cette AD, car il a de l'importance pour les délégués au Conseil de l'Université.

Alexandre demande à faire passer le point 6 au point 4.

La proposition d'Alexandre et de Dimitri sont les mêmes.

Joël demande à ce que le point Auditoire tût pour qu'ils puissent partir.

Jérôme demande que l'on permute les points 7 et 5.

➤ Vote pour faire passer le point 6 avant point 4 : pour 6

➤ Vote pour permuter 7 et 5. : pour 9

❖ la proposition permutation passe.

➤ Vote : pour permuter 7 et 5. : pour 11,

➤ Vote : pour conserver l'ordre du jour : pour 7, abstention 4

❖ la proposition permutation passe.

➤ Vote d'acceptation de l'ordre du jour : majorité évidente

❖ l'ordre du jour est adopté.

1.3. Remarques à propos du PV de l'AD précédente

❖ le pv est accepté.

2. Communications

2.1. Du bureau

1 – Sacha dit que le point 6 va être important.

2 – Associations GT, Guillaume explique qu'il s'agit de se mettre d'accord sur un document type de reconnaissance des associations entre le rectorat et la FAE. Pour le moment, il s'agit de typologiser les différentes associations.

3 – RFI, Fanny rappelle que tous les déléguéEs doivent retourner un procès-verbal des assemblées auxquelles ils/elles participent.

4 - BAM. Fanny présente le projet. Un dossier est à disposition. Le bureau cherche des forces vives pour participer. Une liste pour les inscription est disponible.

5 – Fanny rappelle que la représentation féminine à l'AD aussi bien qu'au bureau doit être promulguée.

6 – Simon présente le débat sur la Charte. La fréquentation était clairsemée. La position de la FAE est qu'elle se demande quelle utilité concrète la charte pourrait avoir dans l'avenir. La conclusion du débat a été que le bureau attend de voir.

7 – Simon dit Martina Durnat, qui était venue présenter la demande de subvention pour la troupe de Théâtre d'Allemand, informe les déléguéEs de l'assemblée que la pièce se jouera le 25 mai à 21h00 à la Grange. Les personnes désireuses de prendre part à la représentation sont priées de s'annoncer auprès d'elle martina.durnat@unil.ch. Les places sont limitées.

8 – Sandrine présente le Projet Unes. Il y a une série de 3 conférences est organisée. La première à Zürich le 21 avril, le 29 avril à Berne, et le 3 mai à Lausanne. Le sujet de la conférence qui aura lieu à Lausanne est le cursus universitaire Bachelor/Mater.

2.2. Des associations :

- AEL : Salima dit que la faculté est en train de préparer des masters intéressants. Benoît Gaillard dit qu'un bal est organisé au D ! le 23 mars.
- AEML : pas de communication à part excuser les personnes absentes.
- AEDL : pas de communication.
- AESSP : pas de communication
- AEGE : pas de communication Julien présente le FME.
- HEC : Cécile dit qu'il y a le BAL HEC dans 2 jours à montrer. Elle dit que beaucoup d'étudiants ont déploré l'article paru dans L'auditoire sur le bal des premières années.
- AETSR : la mise en place du bachelor est difficile dans la faculté et la position étudiante n'est pas très entendue.

- Julien Eggenberger fait une communication sur le FME. Il annonce qu'il va y avoir la mise à disposition de 400 nouvelles chambres tout bientôt. Le réaménagement des chambres aux Falaises est en cours. Il y a un service hôtelier dans les maisons étudiants de Rhodanie et des Falaises. Ce service hôtelier coûte cher aux étudiants et il pourrait être économisé 40 à 50 francs par mois et par étudiants. Si on supprimait cette prestation, cela permettrait de conserver des loyers bas. Les logements de la Bourdonette ont été financés entièrement par la fondation alors que d'habitude l'Etat participait. Il en résulte que la fondation n'a plus de sous. Dimitri dit que le danger est d'avoir une régie de plus sous le couvert de la FME, Iglesias tient des propos similaires.
- Stéphanie avertit qu'il y a d'autres comités qui ont des mots d'ordres pour les hausses d'impôts. Elle a apporté les tracts. Elle demande si des personnes seraient disponibles le 23 mars à 07h45 pour une distribution à la sortie du métro devant le B2.

3. Subventions

3.1. PsyCh :

Présentation de PsyCh par Sofia, Carmen et Iglesias : l'association fait une demande de subvention de CHF 1'000.--. L'association permet des échanges dans les cursus. Le premier projet est de créer une bourse au stage pour permettre à chaque étudiant de se rendre compte de la réalité professionnelle et de faire des choix quant à la suite du cursus. Cette bourse serait accessible par un site internet. Le second projet est de faire venir des intervenants pour présenter différentes carrières. Julien Eggenberger demande si l'association compte recourir à la FAE régulièrement pour son soutien financier. Iglesias dit qu'à l'avenir l'argent sera demandé à l'institut. Ce n'a pas pu être le cas cette année pour des raisons de délais. Donc il y a des chances qu'il n'y ait pas de nouvelles demandes à la FAE de la part de PsyCh. Benoît Gaillard demande qu'elle est la différence entre l'association lausannoise et l'association suisse. L'association au niveau suisse doit faire la transmission de l'information. Le comité de Lausanne doit développer les projets sur Lausanne. Ces projets sont détachés de l'association suisse. Au niveau suisse alémanique, il y a déjà beaucoup de projets. Julien demande si l'association est affiliée à l'UNES, la réponse est négative.

Le bureau donne un préavis de CHF 1'000.—

➤ Vote : pour 17, contre 0, 5 abstentions.

❖ L'AD octroie la subvention demandée.

3.2. Troupe de Théâtre – La Giffle :

Les membres de l'association ne sont pas là. Le point est abandonné.

4. Election des chef-fe-s de rubrique de L'auditoire

Le comité de rédaction est désormais constitué de

Rédaction en chef:

- Philippe Roten (SSP)
- Joël Burri (Lettres)

FAE:

- Sandrine Cornut (FAE)

Hautes écoles formation:

- Mariza Freire (Lettres)

Dossier:

- Tamara Renaud (Lettres)

Culture:

- Simon Koch (Lettres)

Politique – société:

- Philippe Roten, étant devenu co-redac chef, quitte le poste mais assure l'intérim pour le numéro 165, le temps de le remplacer.

Publicité – compta:

- Frédéric Tétaz (FAE)

Joël dit que le grand changement est le départ de David Lamon et Isabelle Vuong. Ils sont remplacés par Philippe Roten et Simon Koch.

➤ Vote l'élection du comité de rédaction : unanimité

❖ L'AD accepte la nouvelle rédaction, telle que présentée ci-dessus.

Stéphanie demande s'il y a une date limite pour le mandat de rédacteur en chef. Joël répond qu'il prépare son départ.

5. Annexe RFI : projet transitoire d'indemnisation des étudiantEs au CU

Samuel expose son projet qui se présente comme ci-dessous :

Annexe RFI : projet transitoire d'indemnisation des étudiantEs au CU

le Bureau de la FAE entreprend toutes les démarches nécessaires pour que la Direction de l'Université indemnise les déléguéEs du corps étudiant au Conseil de l'UNIL.

En attendant, tant que les déléguéEs du corps étudiant au Conseil de l'UNIL ne sont pas indemniséEs par la Direction, la FAE décide d'indemniser selon le même principe que les membres du bureau de la FAE les déléguéEs étudiants au Conseil:

- *dans le cadre de leur participation aux organes suivants du Conseil: le Bureau du Conseil, la Commission Législative, la Commission de Proposition pour le Poste de Recteur, la Commission des Finances et de Gestion dans le cadre des séances organisées par la FAE concernant le Conseil, telles que les séances préparatoires.*

Samuel présente le projet. L'idée est que les tâches faites par les collègues étudiantEs éluEs au Conseil de l'Université. Il demande que la FAE entreprenne les démarches nécessaires pour que le rectorat rétribue les étudiantEs pour leur travail dans les commissions du rectorat et dans le Conseil de l'Université. En attendant que l'on obtienne une réponse définitive de leur part, Samuel demande que l'AD vote une résolution temporaire pour payer les déléguéEs qui participent aux commissions susnommées et aux séances de préparation du Conseil de l'Université (CU), ainsi qu'à l'étudiantE qui travaille au bureau du conseil de l'université. Il est conscient du fait que cela devrait être au rectorat de payer et il souligne que pour certainEs des déléguéEs cet argent est nécessaire pour vivre. Il note encore que les déléguéEs des assistantEs ont obtenu gain de cause auprès du rectorat sur ce point et qu'il va leur être difficile de ne pas accorder aux étudiantEs ce qu'ils ont accordé aux assistantEs. Benoît Biéler dit que le bureau a déjà fait des démarches auprès du rectorat. Guillaume dit que suite à la séance du 21 le rectorat a répondu qu'il n'avait pas encore reçu le rapport de Léa Freiburghaus. Julien relève que les demandeurs des indemnisations pour le RFI sont élus par l'AD et qu'ils doivent rendre des pv. Les membres du CU n'ont pas été élus par l'AD et il demande sur quelle base on pourrait exiger des déléguéEs de rendre aussi un rapport suite aux commissions et séances du CU. Ophélie aimerait savoir si le fait de rajouter des demandeurs potentiels pour le RFI ne risque pas d'affaiblir la valeur du point. Il lui est répondu que non. Arun demande qu'elle est la charge horaire via le fond RFI. Samuel dit que le Conseil de l'Université fait aussi pression auprès du rectorat pour qu'il y ait une indemnisation par le rectorat. Il ne peut pas répondre exactement quant au taux d'occupation, mais il estime que cela pourrait être de l'ordre de 4 à 6 heures. Stéphanie fait un résumé de l'historique de la prise de connaissance de ce rapport par le Rectorat. A la question de savoir si l'on dispose encore des fonds au budget et quel montant a été dépensé au RFI, Fred répond qu'on a payé CHF env. 6'500 francs sur un budget de CHF 22'000.--. Stéphanie dit qu'il faudrait préciser jusqu'à quand est-ce que ces dispositions seraient transitoires.

Simon lit les propositions d'amendement de Julien Eggenberger.

- Le projet est valable jusqu'au 1^{er} janvier 2006.
- Les déléguéEs étudiantEs doivent
 - a) tenir les différents organes de la FAE au courant des activités et passées et à venir de l'organe où ils siègent.
 - b) Participer aux réunions préparatoires.
 - c) Rédiger un rapport d'activité pour la fin de chaque année académique.

- d) Mettre à disposition de la FAE à les fins d'archivage de la documentation relative au fonctionnement de l'organe où ils siègent lorsque c'est possible.

Simon lit la proposition d'amendement de Benoît Biéler.

Ce projet est valable jusqu'à l'introduction du Règlement Interne (RI) de l'Unil mais au plus tard jusqu'au 01 janvier 2006.

Guillaume dit que le bureau soutient le document présenté par Samuel. Stéphanie demande si la liste des commissions est exhaustive. Samuel répond que non. Elle demande s'il ne serait pas préférable d'accepter une formulation qui prend en compte de nouvelles commissions éventuelles. Pas de suite à cette requête.

Benoît Gaillard propose un nouvel amendement au texte de Samuel.

- 1) paragraphe supprimé
- 2) Aussi longtemps que l'université n'indemniserà pas les délégués du corps étudiant au CU, mais au plus tard jusqu'au 1^{er} janvier 2006, la FAE indemnise selon le même principe que les membres du bureau les délégués étudiants au Conseil.

- Vote : sur le rajout de la mention Julien E. 1 au projet de Samuel : unanimité .
- Vote : sur le rajout de la mention Julien E. 2 au projet de Samuel : pour 10, contre 2, abstentions 7 .
- Vote : amendement Benoît Gaillard, pour 13, contre 0, abstentions 7.
- Vote : pour l'adoption de l'annexe RFI avec les annexes votés, majorité

❖ L'annexe du RFI, telle que modifiée et rédigée ci-dessous est acceptée.

Aussi longtemps que l'université n'indemniserà pas les délégués du corps étudiant au CU, mais au plus tard jusqu'au 1^{er} janvier 2006, la FAE indemnise selon le même principe que les membres du bureau les délégués étudiants au Conseil :

- *dans le cadre de leur participation aux organes suivants du Conseil: le Bureau du Conseil, la Commission Législative, la Commission de Proposition pour le Poste de Recteur, la Commission des Finances et de Gestion.*
- *dans le cadre des séances organisées par la FAE concernant le Conseil, telles que les séances préparatoires.*
- *Les délégués étudiants doivent*
 - a) *tenir les différents organes de la FAE au courant des activités et passées et à venir de l'organe où ils siègent.*
 - b) *Participer aux réunions préparatoires.*
 - c) *Rédiger un rapport d'activité pour la fin de chaque année académique.*

- d) *Mettre à disposition de la FAE à les fins d'archivage de la documentation relative au fonctionnement de l'organe où ils siègent lorsque c'est possible.*

6. Relation SG/Bureau

Simon demande le huis clos et propose de tenir un pv qui ne sera pas joint au pv de l'AD, (néanmoins les décisions qui seront prises seront notées au pv). Ce pv sera tenu à disposition au bureau 149. Il demande aux gens de tenir des propos modérés. Le bureau de la FAE étant juge et partie, il délègue la conduite du point et des débats à Julien Eggenberger. Il demande si quelqu'un y voit un inconvénient.

➤ Vote du huis clos : unanimité

Julien Eggenberger est désigné pour présider la séance. Benoît Gaillard demande si Julien peut prendre position et voter. Il est répondu affirmativement.

➤ Vote de la présidence de Julien: majorité

L'ordre des votes :

- 1) la résolution de Sandrine à main levée
- 2) la proposition de révocation au bulletin secret
- 3) nomination d'un GT qui négocierait les suites du contrat
- 4) nomination d'un GT qui travaillerait sur les candidatures d'un nouveau SG

➤ résolution « déclaration d'intention » : pour 1, contre 16, abstentions 4

❖ .La résolution « déclaration d'intention » est refusée

➤ Vote : révocation de la SG, pour 17, contre 1, 3 abstentions .

❖ La révocation de Sandrine Cornut en tant que SG est acceptée

➤ vote pour la création d'un GT « suite à donner au contrat de Sandrine ». Samuel Bendahan, Julien Eggenberger, Marc Wütrich : unanimité.

❖ .La création du GT est acceptée avec les membres susmentionnés.

➤ vote pour la création d'un GT SG : le bureau est chargé de nommer un représentant pour ce groupe de travail. Chaque association de faculté est chargée de trouver unE représentantE pour participer au GT, pour unanimité

❖ .La création d'un GT SG est acceptée.

7. Prise de position sur les votations

Fanny présente le point.

Dylan demande à ce qu'on n'entre pas en matière. Il dépose une motion d'ordre

Benjamin dit que les étudiantEs sont concernés. Guillaume dit qu'il ne s'agit pas de reprendre un débat de fond qui a déjà eu lieu. Samuel dit qu'il faut entrer en matière car les étudiantEs sont concernés. Dylan dit qu'il entrerait en matière s'il s'agissait de mesures d'économies. Ce n'est pas le cas.

- vote de la motion d'ordre pour non entrée en matière : pour 1, contre majorité .
- ❖ . Motion d'ordre rejetée. Entrée en matière acceptée.

Julien dépose une motion d'ordre pour passer au vote.

- vote de la motion d'ordre. majorité
- ❖ .motion d'ordre acceptée.

Arun propose une reformulation. Remplacer « permettant une économie au budget » par « permettant des recettes ». Le bureau intègre cet amendement dans la prise de position.

- vote de la prise de position telle que modifiée : pour 19, contre 1, abstentions 2
- ❖ .prise de position acceptée.

8. Poséidon

Joël fait un point de la situation. Actuellement des fabricants d'ordinateur portable se sont associés à des instances universitaire et de l'EPFL pour offrir un produit commun. Il propose de créer un groupe de travail, ainsi que d'élaborer une offre Hewlett-Packard (HP)/FAE en réponse à l'offre de l'AGEPOLY. Il y a plusieurs offres des sociétés pour vendre du matériel informatique aux étudiantEs qui sont faites sur le site même. Un professeur de police scientifique demande déjà à ses étudiantEs d'acheter une machine d'un constructeur particulier au début de l'année. Il y a une offre Dell/AGEPOLY disponible sur le site de l'EPFL dès ce jour.

- Vote sur la proposition d'un groupe de travail pour décider des enjeux : unanimité.
- ❖ .La création du GT est acceptée

Volontaires pour le GT. Benjamin, Joël, Guillaume.

- Vote sur la proposition offre HP/FAE : unanimité.

❖ mandat est donné.

9. Divers et propositions individuelles

Sacha s'exprime au nom du bureau concernant la solution trouvée sur le point relation SG/bureau. Il n'est pas content d'avoir été obligé d'en arriver à cette solution.

Clôture de l'AD à 23h03